

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_1-DE

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-cinq avril**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION CAO – MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGES POUR LA CONSTRUCTION DE SIX LOGEMENTS ET D'UN ESPACE MICRO-CRECHE / R.A.M.

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Le Maire rappelle les travaux d'extension de la résidence des Tilleuls consistant en la création de 6 nouveaux appartements traditionnels réservés aux personnes âgées et un espace au rez-de-chaussée dédié à la petite enfance (micro-crèche/RAM).

Les travaux de cette résidence étant importants, la commune souhaite souscrire à une assurance « Dommages-ouvrages » qui préfinance, sans recherche de responsabilité, les travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale des constructeurs.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage « TERRITOIRES 38 » et la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis du 30 mars 2023 et d'analyse des offres en date du 05 avril 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** de retenir l'entreprise suivante :
 - **SMA BTP pour un montant de :**
 - **Garanties décennale Dommage-Ouvrage = 13 251,41 € HT** (Treize mille deux cent cinquante-et-un euros et quarante-et-un centimes Hors Taxes) ;
 - **Garantie complémentaire Constructeur non réalisateur = 865,05 € HT** (Huit cent soixante-cinq euros et cinq centimes Hors Taxes)

- **MANDATE** et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,


Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le 02/05/2023
ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_2-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION CAO – REFECTION AIRE DE JEUX DE LA BASE NAUTIQUE

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

VU la délibération n°3 du 09 novembre 2021 de lancement d'un marché pour le renouvellement des aires de jeux communales ;

Le Maire informe que l'aire de jeux de la base nautique doit être changée pour la saison estivale 2023. Le marché comprend la structure, le sol et les travaux.

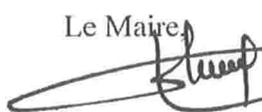
Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres du 23 février 2023 et d'analyse des offres après négociation en date du 18 avril 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** de retenir l'entreprise suivante :
 - **SYNCHRONICITY** demeurant ZI Innoparc – 56520 GUIDEL **pour un montant de = 54 092,22 € HT** (Cinquante-quatre mille quatre-vingt douze euros et vingt-deux centimes Hors Taxes) ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_3-DE

S'LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION CAO – INTEGRATION DE TOILETTES AUTOMATIQUES DANS UN LOCAL EXISTANT A COTE DE LA CURE

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 05 avril 2023

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** de retenir l'entreprise suivante :
 - **MPS Toilettes automatiques** demeurant ZAE du Mouta – 367 route de Carquedeuil – 40230 JOSSEL pour un montant de = 31 400,00 € HT (Trente-et-un mille quatre cent euros et zéro centime Hors Taxes) ;
- **MANDATE et AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



MAIRIE D'ALLEMOND
38114 (Isère)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le 02/05/2023
ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_4-DE

S'LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION CAO – EXPLOITATION ET ENTRETIEN/MAINTENANCE DE LA TELECABINE ET DU FUNICULAIRE DE L'EAU D'OLLE EXPRESS AINSI QUE LEURS DISPOSITIFS CONNEXES

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

VU la délibération n°2 du 28 février 2023 approuvant le lancement du marché d'exploitation ;

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Technique « TIM Ingénierie » et la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis du 11 avril 2023 et d'analyse des offres en date du 18 avril 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** de retenir l'entreprise suivante :
 - **SATA GROUP** demeurant 131 rue du Pic Blanc – 38750 ALPE D'HUEZ **pour un montant de =**
 - ❖ **Base 1^{ère} année : 460 000,00 € HT** (quatre-cent soixante mille euros et zéro centime Hors Taxes) ;
 - ❖ **2^{ème} année : 430 200,00 € HT** (quatre-cent trente mille euros et zéro centime Hors Taxes) ;
 - ❖ **3^{ème} année : 443 928,00 € HT** (quatre-cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-huit et zéro centime Hors Taxes) ;
 - ❖ **4^{ème} année : 458 205,12 € HT** (quatre-cent cinquante-huit mille deux cent cinq euros et douze centimes Hors Taxes) ;

- **MANDATE** et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_5-DE

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

CONVENTION DE MANDAT AVEC TERRITOIRES 38 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LIAISON TELEPORTEE EAU D'OLLE EXPRESS – APPROBATION DES AVENANTS

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

VU la délibération n°4 du 31 janvier 2023 approuvant l'avenant de substitution de la commune d'Allemond au SIEPAVEO à la convention de mandat de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage en application de la loi maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985 : un téléporté entre Allemond et Oz station avec les aménagements associés et comportant une mission annexe d'assistance foncière ;

Suite au transfert de compétence entre le SIEPAVEO et la commune d'Allemond sur l'Eau d'Olle Express et à l'avenant 5 à la convention de mandat de Territoires 38 qui a traduit ce transfert, il y a lieu d'établir un avenant relatant la nouvelle désignation du mandant pour l'ensemble des marchés vivants à savoir :

- Marchés prestations intellectuelles :
 - DCSA
 - COSEPS
 - VERITAS
- Marché travaux
 - MND
 - CARRON (2 marchés).

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les avenants à passer ci-dessus et d'autoriser Territoires 38 à les signer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avenants administratifs cités ci-dessus ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** la société Territoires 38 à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_6-DE

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

**OBJET : AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
REGIE « EAU D'OLLE EXPRESS »**

VU le code des Collectivités Territoriales ;

VU le code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération en date du 28 février 2023 portant création de la régie Eau d'Olle express sous la forme d'un SPIC ;

VU l'avis FAVORABLE du Conseil d'Exploitation de la régie à « Eau d'Olle Express » en date du 18 avril 2023 ;

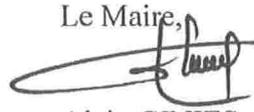
Le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur de la Régie à simple autonomie financière pour la gestion du service public pour la gestion de l'Eau d'Olle Express et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur du Conseil d'Exploitation de la régie à simple autonomie financière pour la gestion de l'Eau d'Olle Express ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_7-DE

S'LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-cinq avril**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : PERSONNEL

CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS DE DIRECTEUR DE REGIE – ET NOMINATION DU DIRECTEUR

VU le code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2221-11 et L. 2221-14 et R. 2221-72 ;

VU le code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 4 et L. 313-1 ;

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la Fonction Publique ;

Vu la délibération en date du 28 février 2023 portant création de la régie Eau d'Olle express sous la forme d'un SPIC ;

VU le règlement intérieur du Conseil d'exploitation de la Régie à simple autonomie financière pour la gestion du service public pour la gestion de l'Eau d'Olle Express approuvé lors de cette même séance ;

VU l'avis FAVORABLE du Conseil d'Exploitation de la régie « Eau d'Olle Express » en date du 18 avril 2023 ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les régies dotées de la seule autonomie financière sont administrées, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation et un Directeur désigné par délibération sur proposition du Maire ;

Conformément aux dispositions des articles R. 2221-73 à 2221-75 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent aux régies à caractère industriel ou commercial à simple autonomie financière des communes et groupements de moins de 3 500 habitants de pourvoir l'emploi de Directeur par un agent titulaire de la commune ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer les emplois des régies à simple autonomie financière créées par la commune, après avis du Conseil d'Exploitation ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent librement créer des emplois à temps non complet, pour répondre à un besoin correspondant à une durée légale du travail dans la fonction publique applicable au cadre d'emplois ;

Considérant que l'exercice des fonctions de directeur de la régie « Eau d'Olle Express » n'occupera un emploi permanent à temps non complet pour l'exercice de ces fonctions ;

Considérant qu'au regard des besoins de la régie « Eau d'Olle Express », l'emploi de directeur de la régie correspond à 14 heures par mois ;

Considérant que l'emploi de directeur de régie est un emploi public qui ne relève d'aucun cadre d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'au regard des fonctions exercées et de la taille de la régie, la rémunération du futur directeur de la régie correspondra à un salaire brut mensuel de 300 euros ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner le futur directeur de la régie « Eau d'Olle Express », sur proposition du maire, qui pourra ensuite procéder à la désignation dudit directeur ;

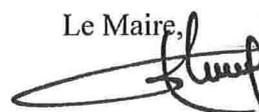
Considérant que le maire propose de désigner madame Hélène BEZEGHER pour exercer les fonctions de directrice de la régie.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer une activité accessoire à temps non complet pour l'exercice des fonctions de directeur de la régie, pour une durée de 14 heures par mois ;
- **PRECISE** qu'aucun cadre d'emplois ne correspondant aux fonctions de directeur de régie ;
- **FIXE** la rémunération mensuelle brute du Directeur de la régie « Eau d'Olle Express » à 300 € ;
- **DECIDE** de désigner madame Hélène BEZEGHER en qualité de Directrice de la régie « Eau d'Olle Express » ;
- **DECIDE** que le Directeur prendra ses fonctions à compter du 26 avril 2023 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'entrée en vigueur et à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-cinq avril**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : FINANCES LOCALES

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE SOUMIS A TVA POUR LA REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE GERANT L' « EAU D'OLLE EXPRESS »

Vu les articles du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles :

- L. 2221-1 à L. 2221-9 et R. 2221-1 et suivants relatifs aux dispositions générales applicables aux régies locales,
- L. 2221-11 à L. 2221-14 et R. 2221-63 à R. 2221-94 relatifs aux régies dotées de la seule autonomie financière,
- R. 1412-1 et suivants relatifs à la gestion directe des services publics,
- L. 1612-1 à L. 1612-20 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'instruction budgétaire et comptable du M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu la délibération du SIEPAVEO du 30 mai 2022 restituant à ses communes membres leur compétence « offre de neige »,

Vu la délibération de la Commune d'Allemond du 7 juin 2022 acceptant la restitution, par le Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle (SIEPAVEO), de la compétence « offre de neige »,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2022-06-23-00009 en date du 23 juin 2022 portant mise à jour des statuts du SIEPAVEO par lequel le Préfet de l'Isère a acté de la restitution de la compétence « offre de neige » par le SIEPAVEO à ses communes membres à compter du 1^{er} juillet 2022 à l'exception du téléporté de l'Eau d'Olle Express qui reste de la compétence du SIEPAVEO jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la délibération n°2 du 28 février 2023 par laquelle la Commune d'Allemond a approuvé le lancement d'un marché d'exploitation pour la gestion de l'Eau d'Olle Express,

Vu les débats d'orientations budgétaires 2023,

Vu la délibération n° 7 de la Commune d'Allemond du 11 avril 2023 relative au vote du budget primitif,

Vu la délibération du 28 février 2023 de la Commune d'Allemond créée en simple autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public l'ascenseur valléen Eau d'Olle Express,

Considérant que la création d'une régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public industriel et commercial pour gérer l'ascenseur valléen Eau d'Olle Express implique la création d'un budget annexe distinct de celui de la commune,

Considérant que ce budget sera soumis à l'instruction budgétaire et comptable M43, et sera assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (ci-après TVA),

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de créer un budget annexe pour la régie de l'Eau d'Olle Express,

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un budget annexe pour la régie de l'Eau d'Olle Express à simple autonomie financière chargée de l'exploitation de l'ascenseur valléen Eau d'Olle Express ;
- **DECIDE** que ce budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M43 et assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée (régime réel normal, sur les débits avec déclaration trimestrielle) ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la création du budget annexe pour la régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation de l'ascenseur valléen Eau d'Olle Express.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le 02/05/2023
ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_9-DE

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

**OBJET : AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES
CONVENTION DE MANDAT A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR INSCRIPTION AU
« REPERTOIRE DEPART INSTALLATIONS » ET POUR LA RECHERCHE
D'EXPLOITANTS AGRICOLES A LA FERME COMMUNALE DU RIVIER**

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ des exploitants agricoles GAEC CHEVRERIE DE L'ETERLOU de la ferme communale du Rivier au 31 décembre 2023.

Aussi, la commune doit trouver un nouvel exploitant. Pour cela, nous avons demandé l'assistance de la Chambre d'Agriculture.

Il y a alors lieu de passer avec cette administration une convention de mandat pour l'inscription au « Répertoire départ installation », et pour la recherche et la proposition d'un ou plusieurs candidats à la reprise de la ferme communale.

La convention acte les engagements des parties, les autorisations de saisie informatique, la durée et la participation financière qui s'élève à 250 € HT.

Le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à passer avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère ;
- **MANDATE et AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget la somme nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_10-CC

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : AVENANT

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DESTINEE A FAVORISER L'INSTALLATION OU LE MAINTIEN DE PROFESSIONNELS DE SANTE CONCLUE AVEC LA SCM CABINET MEDICAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17-1, L.5211-5, L.5211-25-1, L.5211-4-1, et L.5212-1 à L.5212-34 ;

VU la convention destinée à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé conclue le 17 février 2023 avec la SCM CABINET MEDICAL ;

VU la délibération n°20 du 31 janvier 2023 ;

VU la délibération n°10 du 28 février 2023 approuvant l'avenant n°1 de la Convention afin d'inclure les frais de téléphonie à prendre en charge par la Commune d'Allemond ;

Le Maire rappelle la situation actuelle du cabinet médical d'Allemond : après le départ de l'un des 2 médecins de Montagne généraliste en juin 2022 et afin d'éviter la fermeture dudit Cabinet, la Commune a fait le choix d'accompagner financièrement et provisoirement le cabinet médical, d'où la signature d'une convention destinée à favoriser le maintien des professionnels de santé signée le 17 février 2023.

Le Maire rappelle la signature de l'avenant n°1, qui précise que la Commune décide de prendre en charge les dépenses annuelles de téléphonie (estimées à 1200,00€ HT par an).

Le Maire donne lecture de l'avenant n°2, objet de la présente délibération, qui précise que la ligne « aides des organismes de santé telle que la CPAM » des points 5 et 6 de l'article 1 doit être supprimée.

Le Maire donne lecture de l'avenant n°2.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 entre la SCM CABINET MEDICAL et La Commune d'ALLEMOND ;
- **HABILITE** le Maire à signer cet avenant ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_10-CC

S²LO

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_11-CC

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

CONVENTION REGISSANT LES RELATIONS ENTRE OISANS TOURISME ET LA MAIRIE D'ALLEMOND – AVENANT N°3

VU la délibération n°21 du 13 novembre 2017 approuvant la convention définissant les relations entre l'EPIC Oisans Tourisme et la commune dans le cadre du transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes de l'Oisans suite à la promulgation de la Loi NOTRe du 07 août 2015 ;

VU la délibération n°4 du 27 octobre 2021 approuvant l'avenant n°1 ;

VU la délibération n°8 du 10 mai 2022 approuvant l'avenant n°2 ;

Le Maire informe que compte-tenu de la crise économique et de la forte hausse prévisible des coûts de l'énergie sur l'hiver 2023, le forfait annuel correspondant à la facturation des charges générales du Bureau d'Information Touristique d'Allemond, un nouvel avenant doit être signé afin de pouvoir répercuter le montant actualisé lié à la hausse des charges à Oisans Tourisme.

Il donne lecture du projet d'avenant n°3 à la convention régissant les relations entre Oisans Tourisme et la Mairie d'Allemond et précise que cet avenant rend caduque l'article 9 « relations financières » de la convention d'origine.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°3 à la convention régissant les relations entre Oisans Tourisme et la Mairie d'Allemond ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant et tout document se rapportant à cette affaire ;
- **PRECISE** que cet avenant rend caduque l'article 9 « relations financières » de la convention d'origine.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_12-CC

S'LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : FINANCES LOCALES

**CONVENTION DE PARTENARIAT - OPERATION MARKETING OISANS TOURISME –
VENTE AU COMPTOIR – SAISON ESTIVALE 2023.**

Oisans Tourisme a mis en place un service de vente au comptoir de prestations d'activités dans ses Bureaux d'Information Touristiques. Ceci afin de diversifier le réseau de distribution des adhérents à la Place de marché Oisans, mais aussi de faciliter la réservation d'activités au sein des BIT.

Le Maire donne lecture du projet de convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les BIT d'Oisans Tourisme pourront offrir à leur clientèle une entrée à la piscine municipale pour chaque vente au comptoir de prestations d'activités.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec Oisans Tourisme concernant l'opération Marketing - vente au comptoir ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_13-CC

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : CONVENTION

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC HERVE PEAN

Le Maire informe que le service animations propose une intervention « cinéma-conférence » sur le thème des sentiers d'altitude le 26 mai 2023 à 18h30 à la Salle Belledonne avec Hervé PEAN.

Le montant s'élève à 300 € TTC pour 1 heures 30 de prestation.

Le Maire propose de valider cette convention de partenariat et de l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec Hervé PEAN ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le 02/05/2023
ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_14-CC

S²LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : CONVENTION

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE LES CHOUQUETTES

Le Maire informe que le service animations propose un spectacle intitulé « C'est à quel sujet ? » le 22 avril 2023 Salle Polyvalente avec la Compagnie Les Chouquettes.

La rémunération correspondra à la moitié des recettes du spectacle (entrée payante).

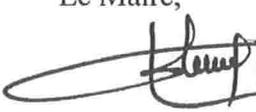
Le Maire propose de valider cette convention de partenariat et de l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Compagnie Les Chouquettes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_15-CC

S²LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-cinq avril**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : CONVENTION

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « FAITES DONC CA »

Le Maire informe que le service animations propose une prestation pour la Fête de la Musique le 21 juin 2023, Place Château Tranquin avec l'Association « Faites donc ça »

Le montant de cette prestation sera de 1000 € pour 2 heures 30 de prestation.

Le Maire propose de valider cette convention de partenariat et de l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Association « Faites donc ça » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_16-CC

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : CONVENTION
CONVENTION ESCALADE – ETE 2023

Le Maire donne lecture du projet de convention avec le Bureau des Guides de Bourg d'Oisans, qui définit les dispositions techniques, financières et administratives relatives à l'encadrement des séances d'escalades sur l'Aiguille de l'Eau d'Olle pour l'été 2023 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,


Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_17-CC

S'LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : CONVENTION

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES CINEMAS ASSOCIES

Le Maire informe que le service animations propose une animation de Cinéma de plein air, dans le Parc des Tilleuls le 13 août 2023 avec Les Cinémas Associés.

Le montant de cette prestation sera de 1089,13 € TTC pour 2 heures de prestation.

Le Maire propose de valider cette convention de partenariat et de l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec Les Cinémas Associés ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,


Alain GINIES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_18-DE

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : SUBVENTION

RENOVATION DU MONUMENT DE LA PASSERELLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire informe que le Monument aux Morts de la Passerelle, en mémoire à des habitants de la commune fusillés pendant la seconde guerre mondiale, doit être remplacé dans sa totalité (nouvelle pierre, nouvelles inscriptions, fixations, aménagement des abords,...).

Le Maire sollicite une aide auprès de tous les organismes et collectivités pouvant soutenir la commune financièrement pour le remplacement de ce Monument.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement des travaux de remplacement du Monument de la Passerelle ;
- **SOLLICITE** des subventions auprès des organismes et collectivités engagés ;
- **MANDATE ET AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 27/04/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_19-DE

S'LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : SUBVENTION

DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU FONDS VERT – EXERCICE BUDGETAIRE 2023 – REMPLACEMENT DES LANTERNES DE TOUT L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE PAR DES LEDS

Le Maire explique que la commune d'ALLEMOND a débutée le remplacement de l'ensemble des lanternes de l'éclairage public de la Commune.

D'ici 2024, les lanternes des 596 lampadaires seront remplacés par des Leds afin de réduire les nuisances lumineuses, maîtriser l'énergie et les coûts, tout en sécurisant les habitants.

Le projet comprend principalement :

- ▶ La dépose des anciens luminaires
- ▶ La fourniture et la pose de luminaires type Valentino 24 LED avec consoles andély et coffret de pied de mat

Le Maire donne lecture du dossier de demande de subvention à la Préfecture de l'Isère dans le cadre de la mise en place du Fonds Vert pour l'année 2023 qui établit la demande de participation comme suit :

Montant estimatif de l'opération	169.934,29 € HT
Participation Etat 80 %	135.947,43 € HT
Reste à charge commune 20 %	33.986,86 € HT

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants des travaux et subvention cités ci-dessus ;
- **MANDATE ET AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le 27/04/2023
ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_19-DE

S'LO

Le Maire,



Alain GINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 27/04/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_20-DE

S'LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : SUBVENTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA DOTATION TERRITORIALE DE L'OISANS – EXERCICE BUDGETAIRE 2023 – REALISATION D'UN TERRAIN DE SPORT

Le Maire explique que la commune d'ALLEMOND envisage d'aménager une aire de terrain de sports (Foot A8 et rugby) au lieu-dit la Fonderie en bordure de la route de Savoie au niveau de l'accès des services techniques, en remplacement des anciens équipements démontés suite à la réalisation du nouveau Téléporté Eau d'Olle Express.

Ces terrains de sports seront principalement utilisés par les associations et les scolaires.

Le projet comprend principalement :

- ▶ Terrassements généraux pour la création d'une plateforme destinée à recevoir un terrain en herbe.
- ▶ Aire de jeux en gazon naturel pour terrain de foot A8 et rugby.
- ▶ Equipements et éclairages.

L'objectif étant de redonner aux associations sportives de la commune et aux scolaires la possibilité de pratiquer du sport (foot et rugby) sur un terrain en herbe, ce qui n'était plus possible depuis 2019.

Le Maire donne lecture du dossier de demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la Dotation Territoriale de l'Oisans pour l'année 2023 qui établit la demande de participation comme suit :

Montant estimatif de l'opération	200.000,00 € HT
Participation Etat (DETR) 40 %	80.000,00 € HT
Participation Conseil Départemental 15 %	30.000,00 € HT
Reste à charge commune 45 %	90.000,00 € HT

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants des travaux et demandes de subventions cités ci-dessus ;
- **MANDATE ET AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_21-DE

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : FINANCES LOCALES

**PARTICIPATION FINANCIERE A UNE CHARGE EXCEPTIONNELLE DE LA SPL
VERCORS RESTAURATION PAR LES COMMUNES PRESENTES DANS LE CAPITAL
DE LA SPL**

VU les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 2121-29 ;

VU les articles L. 1531-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de la SPL Vercors Restauration en date du 13 décembre 2022 ;

La SPL Vercors Restauration est confrontée à un contentieux prud'hommal dans le cadre duquel une demande de régularisation de salaire est demandée par le requérant au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022.

La somme demandée et acceptée par la SPL Vercors Restauration s'élève à la somme de 90 235 euros (régularisation de salaire et préavis de licenciement) à laquelle s'ajoute les congés payés de 9024 euros ainsi que les charges sociales afférentes.

La SPL Vercors Restauration évalue à 147 882 euros le coût réel de ces demandes acceptées.

SPL Vercors Restauration sollicite une participation financière des communes actionnaires à concurrence de 100 000 euros, réparties entre elles en fonction d'une clé de répartition à concurrence de 10 % en fonction de la répartition du capital, 90 € en fonction du nombre de repas.

Un tableau de répartition est annexé et présente la somme sollicitée auprès de chaque commune actionnaire.

A participation de la commune d'Allemond représenterait donc la somme 2 591 Euros.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la participation financière de 2591 Euros à la charge exceptionnelle de la SPL Vercors Restauration ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-21380055-20230425-DEL_25_04_23_22-DE

S²LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : FINANCES LOCALES

ADHESION A L'ASSOCIATION DES FEMMES ELUES DE L'ISERE (AFEI)

L'association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI) est un association pluraliste de mise en réseau d'élues de toutes les collectivités et assemblées nationales de l'Isère.

- Elle vise à faciliter l'exercice des missions des élues par une information sociale, politique, civique ;
- Elle organise l'échange d'expériences acquises dans la gestion des collectivités et la conduite des assemblées, sans considération d'appartenance politique ;
- Elle défend la parité femme homme et promeut la place et l'image des femmes au sein des assemblées élues et dans les politiques publiques.

L'AFEI propose un tarif de cotisation en fonction du nombre d'habitant soit un coût de 80 € pour la strate de population entre 500 et 1499 habitants pour l'année 2023.

Le Maire propose d'adhérer à cette association et d'inscrire la somme au budget de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à adhérer à L'association des Femmes Elues de l'Isère ;
- **PREVOIT** au budget la somme nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_23-DE

S'LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

**OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AUTORISATION A L'ONF POUR MARTELAGE BOIS – AFFOUAGE 2023**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Christian BAZIN de l'Office National de Forêts, concernant la coupe à asseoir en 2023 dans la forêt soumise au Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2023, au martelage des coupes désignées ci-après ;
- **PRECISE** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;

COUPES A MARTELER :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prevente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupes réglées				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	9 partie (2,10 ha)	124 m ³		X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coupes non réglées				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour le partage du pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc sur pied :

- Richard VIARD
- Robert SIMON
- Marc VOLPE

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- **MANDATE** le Maire ou son représentant pour assister au martelage de la parcelle n°9.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_25-DE

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT – SERVICE ADMINISTRATIF

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-13 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour assurer le remplacement d'un agent momentanément indisponible pour le motif suivant : disponibilité pour convenance personnelle.

Dans ces conditions, le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial, à temps complet, pour une période de 1 an, à compter du 2 mai 2023 avec possibilité de reconduction dans la limite de la durée de l'absence de l'agent à remplacer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement d'un agent administratif à la Mairie d'Allemond, à temps complet à compter du 02 mai 2023 avec possibilité de conduction dans la limite de la durée de l'absence de l'agent à remplacer ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'engagement à intervenir ;
- **PREVOIT** au budget, les sommes nécessaires au paiement des salaires et charges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_26-DE

S²LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

CONSIDERANT le tableau des emplois :

CONSIDERANT la nécessité de créer deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en raison d'avancements de grades annuels ;

Le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en raison d'avancements de grades annuels ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2023 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 6

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois proposée.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 641.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_27-DE

S'LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

CONSIDERANT le tableau des emplois :

CONSIDERANT la nécessité de créer trois emplois d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe en raison d'avancements de grades annuels ;

Le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe en raison d'avancements de grades annuels ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2023 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 6

- nouvel effectif : 9

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois proposée. ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 641.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le 02/05/2023
ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_28-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

CONSIDERANT le tableau des emplois :

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe en raison d'un avancement de grade annuel ;

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe en raison d'un avancement de grade annuel ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2023 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois proposée.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 641.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_29-DE

S'LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

CONSIDERANT le tableau des emplois :

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe en raison d'un avancement de grade annuel ;

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe en raison d'un avancement de grade annuel ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2023 :

Filière : Administratif

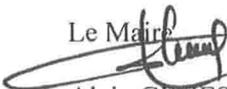
Cadre d'emploi : Catégorie B

Grade : Rédacteur Principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois proposée ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 641.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



MAIRIE D'ALLEMOND
38114 (Isère)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_30-DE

S'LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

CONSIDERANT le tableau des emplois :

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi de Technicien Principal de 1^{ère} classe en raison d'un avancement de grade annuel ;

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de Technicien Principal de 1^{ère} classe en raison d'un avancement de grade annuel ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compté du 01 janvier 2023 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Catégorie B

Grade : Technicien Principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois proposée ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 641.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le 02/05/2023
ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_31-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : LOCATIONS

RESILIATION BAIL DE LOCATION CONDUIT AVEC Guillaume SASSI et Sandie GOUSSOT

Le Maire rappelle le bail établi à compter du 1^{er} juin 2021 entre la Commune et monsieur Guillaume SASSI et madame Sandie GOUSSOT, pour la location d'un appartement communal situé 560 route des Cols, hameau du Rivier d'Allemond 38114 Allemond.

Suite à leur demande, il y a lieu de résilier le bail cité ci-dessus à la date du 29 mai 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la résiliation du bail entre monsieur Guillaume SASSI / madame Sandie GOUSSOT et la Commune d'Allemond, la location se terminant le 29 mai 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_32-DE

S2LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : LOCATIONS

RESILIATION BAIL DE LOCATION CONDUIT AVEC LA SOCIETE COGERIL

Le Maire rappelle le bail établi à compter du 15 juin 1990 entre la Commune et la Société COGERIL pour la location d'un local à usage de bureau situé 115 route des Fonderies Royales 38114 Allemond.

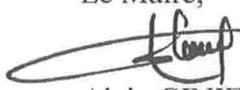
Suite à leur demande, il y a lieu de résilier le bail cité ci-dessus à la date du 15 juin 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la résiliation du bail entre la Société COGERIL et la Commune d'Allemond, la location se terminant le 15 juin 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le 02/05/2023
ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_33-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS
REPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT
DU CANTON DE L'OISANS (SACO)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les délégués aux différentes Commissions municipales, extra municipales, Conseil d'Administration...

Il rappelle qu'un membre suppléant est manquant, suite au décès de celui-ci.

Aussi, il y a lieu de désigner un nouveau délégué suppléants au Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans.

Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les Commissions.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

➤ **DESIGNE :**

SACO		Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans	
Fréquence : sur convocation.			
Membres	Titulaires		Suppléants
	SIMON Robert		LANG Patrick
	VIARD Richard		VOLPE Marc

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 27/04/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_34-DE

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : EMPRUNTS

REALISATION D'UN EMPRUNT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3 ;

VU le budget primitif du 11 avril 2023 ;

CONSIDERANT que de nombreux projets d'investissement sont en cours sur la commune d'Allemond ;

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

CONSIDERANT que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière ;

Le Maire informe qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros).

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

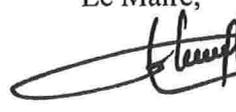
- **DECIDE** de contracter auprès de la CREDIT MUTUEL DAUPHINE-VIVARAIS, un prêt dont les conditions financières sont les suivantes :
 - durée : 36 mois
 - taux client : 4,27 %
 - date de versement des fonds courant 2023
 - date de la première échéance : 30 septembre 2023
 - échéance annuelle constante réduite
 - toutes les échéances seront fixées trimestriellement
 - Remboursement anticipé gratuit
 - frais de dossier : 1 000,00 € ;
- **DONNE AU MAIRE** toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées ;

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt, au nom du Conseil Municipal, à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires ;
- **S'ENGAGE** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_35-DE

S²LOW

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : CONVENTION

CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES APPLICATIFS « POLITEIAS France »

Le Maire rappelle que la commune était abonnée à SMARTNOTIFY, service qui permet à la commune de communiquer sur les informations importantes auprès de ses administrés.

Il propose de changer de prestataire, en passant par l'application mobile « Politeia France », logiciel dédié à la communication institutionnelle et administrative des communes, paraissant plus adaptée à nos besoins.

L'application a un coût est de 35€ HT / mois, avec possibilité d'envoi de SMS ou message vocaux pour 0,07 centimes par SMS.

Le Maire donne lecture du contrat, d'une durée de deux ans avec reconduction expresse pour une durée de 10 ans et propose au Conseil Municipal de l'approuver et de l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de fourniture de services applicatifs « Politeias France » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ce contrat ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_36-BF

S²LO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : FISCALITE

TAUX D'IMPOSITION 2023 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà délibéré sur ce point mais que pour l'exercice 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit impérativement être voté.

Il propose au Conseil Municipal de voter les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :

➤ **VOTE** les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taxe sur le foncier bâti : 41,23%
- Taxe sur le foncier non bâti : 92,84%
- Contribution Foncière des entreprises (CFE) : 39,25%
- Taxe d'habitation : 14,56 %

➤ **ANNULE** la délibération n°9 du 11 avril 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/04/2023
Reçu en préfecture le 28/04/2023
Publié le 
ID : 038-213800055-20230425-DEL_25_04_23_37-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-cinq avril**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD-GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; VIARD-GAUDIN Murielle donne pouvoir à GACHET Edith.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline

OBJET : ACQUISITION

ACQUISITION DE PARCELLES CADASTREES SECTION B N° 450, 464 et 465 LIEU-DIT CHASTERAND SUR LA COMMUNE D'OZ

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 1111-1 ;

VU la délibération du SIEPAVEO du 30 mai 2022 restituant à ses communes membres leur compétence « offre de neige » ;

VU la délibération de la Commune d'Allemond du 7 juin 2022 acceptant la restitution, par le SIEPAVEO, de la compétence « offre de neige » ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2022-06-23-00009 en date du 23 juin 2022 portant mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle par lequel le Préfet de l'Isère a acté de la restitution de la compétence « offre de neige » par le SIEPAVEO à ses communes membres à compter du 1^{er} juillet 2022 à l'exception du téléporté de l'Eau d'Olle Express qui reste de la compétence du SIEPAVEO jusqu'au 31 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que l'Eau d'Olle Express est un ascenseur valléen reliant la plaine de l'Oisans (Allemond) au domaine d'altitude (Oz-en-Oisans) ;

CONSIDERANT que l'Eau d'Olle Express constitue une remontée mécanique au sens de l'article L. 1251-2 du Code des transports. Il s'agit donc d'un service public industriel et commercial (Tribunal des conflits, 24 février 2003, *M. Schach c./ la société Deux Alpes Loisirs*, req. n°3340) ;

CONSIDERANT que cet appareil, qui appartient à la Commune d'Allemond, est composé de la gare de départ située sur le territoire de la Commune d'Allemond, d'une liaison par câble, d'une gare d'arrivée sur Oz-en-Oisans et d'un ascenseur incliné reliant la gare amont et le cœur de la station d'Oz-en-Oisans ;

CONSIDERANT que par une délibération du 24 novembre 2020, la compétence relative à la gestion et à l'exploitation de l'Eau d'Olle Express a été confiée au SIEPAVEO ;

CONSIDERANT que par un avenant n°2 signé le 04 décembre 2020 au contrat de délégation de service public, sous forme d'affermage, relative à l'exploitation des remontées mécaniques du territoire d'Oz-en-Oisans conclu le 6 mai 2015, le SIEPAVEO a confié la gestion de l'Eau d'Olle Express à la SPL Oz-Vaujany ;

CONSIDERANT toutefois, que par délibération en date du 30 mai 2022, le SIEPAVEO a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 311-17.1 du Code général des collectivités territoriales de restituer à ses communes membres leur compétence « offre de neige » telle que prévue au 8° de l'article 5 de ses statuts arrêté le 13 juin 2017 ;

CONSIDERANT que les différentes communes membres du SIEPAVEO, dont la Commune d'Allemond, ont pu délibérer dans un sens similaire et ont toutes accepté cette restitution de compétence :

- La commune d'Allemond par délibération du 7 juin 2022 ;
- La commune de Bourg d'Oisans par délibération du 7 juin 2022 ;
- La commune d'Oz-en-Oisans par délibération du 1^{er} juin 2022 ;
- La commune de Villard Reculas par délibération du 1^{er} juin 2022.

CONSIDERANT que par arrêté préfectoral n°38-2022-06-23-00009 en date du 23 juin 2022 portant mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle, le Préfet de l'Isère a acté de la restitution de la compétence « offre de neige » par le SIEPAVEO à ses communes membres à compter du 1^{er} juillet 2022 à l'exception du téléporté de l'Eau d'Olle Express qui reste de la compétence du SIEPAVEO jusqu'au 31 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion et l'exploitation du téléporté de l'Eau d'Olle Express relève de la compétence exclusive de la Commune d'Allemond ;

CONSIDERANT que par un avenant n°3 signé le 17 octobre 2022 au contrat de délégation de service public, sous forme d'affermage, relative à l'exploitation des remontées mécaniques du territoire d'Oz-en-Oisans conclu le 6 mai 2015, les droits et obligations du téléporté de l'Eau d'Olle Express a été transféré à la Commune d'Allemond au 1er janvier 2023 ;

Le Maire rappelle que le SIEPAVEO est à l'initiative de la réalisation du Téléporté de l'Eau d'Olle Express et que depuis le 1^{er} janvier 2023, sa gestion et son exploitation relève exclusivement de la compétence de la Commune d'ALLEMOND.

La création de cette remontée mécanique impose le survol sur des propriétés privées (câbles), l'implantation de pylônes, et l'accès au layon pour l'entretien du sol.

A ce titre, le SIEPAVEO avait obtenu la constitution d'une servitude de survol le 25 juillet 2019 (AP n°38 2019 07 25 006 du 25/07/2019) suivant l'article L.342-20 du Code du Tourisme.

Toutefois, et en conformité avec la délibération du SIEPAVEO du 13 février 2018, certains propriétaires ont manifestés le souhait de vendre leurs parcelles purement et simplement, ce qui est le cas des Consorts GENEVOIS pour les parcelles cadastrées section B n°450, 464 et 465 sur la Commune d'Oz en Oisans, moyennant la somme de 0,70€ le mètre carré (soit une somme globale de 3.276,00€ puisque les 3 parcelles réunies ont une contenance de 4.680m²).

La parcelle section AB n°300, appartenant également aux Consorts GENEVOIS sera elle indemnisée au titre de la servitude de survol moyennant la somme de 0,70€ le mètre carré (soit une somme globale de 14,00€ puisque la parcelle a une contenance de 20m²).

A ce jour, la Commune d'ALLEMOND vient aux droits du SIEPAVEO et à ce titre, c'est à la Commune d'ALLEMOND d'acquérir les parcelles énoncées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°450 (d'une contenance de 2020m²), section B n°464 (d'une contenance de 1940m²), section B n°465 (d'une contenance de 690m²), toutes 3 sur la Commune d'Oz en Oisans pour un montant total de 3.276,00€ TTC ;
- **APPROUVE** l'indemnisation de la parcelle section AB n°300 (d'une contenance de 20m²) pour un montant de 14,00 € TTC au titre de la servitude de survol ;

- **PRECISE** que les frais notariés seront supportés par la Commune
- **AUTORISE** le Maire à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;
- **PREVOIT** au budget les sommes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,


Alain GINIES

